

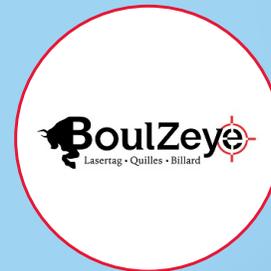


Le grand retour!

ACTIVITÉ SOCIALE DE FIN D'ANNÉE



12
MAI



La fin de l'année approche à grands pas. Le SEPÎ vous convie au BoulZeye pour une activité sociale où vous pourrez rencontrer vos collègues et représentants syndicaux dans une ambiance décontractée!

Il y aura un tirage de prix de présence et deux consommations vous seront gracieusement offertes.

de 16h à 18h
au BoulZeye

(3655, boul. du Tricentenaire
Pointe-aux-Trembles, QC H1B 5X4)

jeudi
12 MAI
2022

Cette activité est organisée par le groupe de travail diversité sexuelle et de genre.

Le social Gratifiant votre Beau Travail au Québec et +!

© cœur = FAE



SOS
VIOLENCE
CONJUGALE

1-800-363-9010

DE L'AIDE AU BOUT DU FIL
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720



Mise à jour de la liste priorité d'emploi des enseignantes et enseignants admissibles à des contrats à temps partiel – secteur jeunes (communément désignée «liste verte»)

Le CSSPI procédera sous peu à la mise à jour de la «liste verte» en ajoutant, dans chaque champ ou discipline, par ancienneté, les noms de toutes les personnes membres du personnel enseignant détentrices d'une qualification légale qui, **en date du 15 mai** :

- ont obtenu dans ce champ ou cette discipline, deux (2) contrats à temps partiel répartis sur au moins deux (2) années scolaires qui totalisent 140 jours ou plus au cours des trois (3) années scolaires précédentes ou un (1) contrat de cinq (5) mois à 100% prédéterminé;
- ont une évaluation globale positive, soit avoir obtenu au moins les deux (2) dernières évaluations positives lors de contrats obtenus au cours des trois (3) dernières années scolaires (notez que l'absence d'évaluation équivaut à une évaluation positive);

- ont réussi le CÉFRANC ou le TECFÉE et ont transmis leurs résultats au CSSPI;
- ont l'un des critères de capacité indiqués à la clause 5-3.13 de l'Entente nationale;
- sont disponibles.

Nous vous invitons à vous assurer que le CSSPI détient l'ensemble de ces informations en date du 15 mai 2022 afin de voir votre nom ajouté à «liste verte». Nous vous conseillons également de transmettre toute information au CSSPI par télécopieur et de conserver une preuve de transmission.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la fiche syndicale *Les contrats et l'admissibilité aux listes de priorité* en cliquant sur le lien suivant : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Affectations-Contrats.pdf.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

Si vous êtes une personne enseignante régulière et que vous désirez changer de champ d'enseignement, vous devez faire votre demande **avant 16 h le 20 mai prochain**. Il n'y a pas de formulaire prévu à cet effet. Vous devez tout simplement adresser une lettre au service des ressources humaines du CSSPI en précisant que vous désirez passer de votre champ actuel vers celui désiré.

Par la suite, le centre de services scolaire analysera votre demande. Pour que la demande de changement de champ soit acceptée, **vous devez répondre à un des critères de capacité suivants** : avoir un brevet spécialisé pour la discipline visée ou avoir l'expérience d'enseignement d'au moins un (1) an à temps complet ou l'équivalent à temps partiel, dans la discipline visée à l'intérieur des cinq (5) dernières années ou avoir complété quinze (15) crédits de spécialisation.

Par contre, même si vous rencontrez un de ces critères, le centre de services scolaire **ne pourra pas autoriser votre demande de changement de champ si cela a pour effet de créer un excédent d'effectifs dans le champ visé**. En d'autres termes, il doit y avoir au moins un poste disponible dans le champ visé en date des affectations.

Lorsque la demande de changement de champ est autorisée, votre nom est ajouté à la liste des personnes qui assisteront à la séance d'affectation du 6 juin prochain. Vous vous retrouvez donc à intégrer la liste du champ pour lequel vous avez fait une demande, et ce, avec votre ancienneté.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

31 mai 2022 à 16 h 15

École primaire Albatros (école alternative) – Pour tous les champs

Entrée principale de l'école (6440, boulevard des Galeries d'Anjou)

1^{er} juin 2022 à 16 h 15

École primaire Jules-Verne et école primaire Félix-Leclerc (école à aire ouverte) – Pour les champs 01 à 04

École Jules-Verne, salle de conférence (bloc b)/Entrée par l'administration (11 811, P.-M.-Favier)

2 juin 2022 à 16 h 30

École primaire Pierre-de-Coubertin (éducation physique) et école primaire Wilfrid-Pelletier (éducation internationale) – Pour les champs 02 à 07

École Wilfrid-Pelletier, gymnase (8301, boulevard Wilfrid-Pelletier)

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

**ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) ORDINAIRE
DU 26 AVRIL 2022**MODIFICATION À L'ENTENTE LOCALE — ANNEXE II – ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Pierre-Luc Gagnon et Catherine Faucher présentent certaines modifications à l'Entente locale en lien avec les montants versés pour l'accompagnement des personnes stagiaires. La portion du montant versé passera de 65% à 68% et une dépense allant jusqu'à 1000\$ est désormais permise pour faire l'acquisition d'un appareil de téléphonie cellulaire. Il est annoncé que la modification à l'Entente locale sera soumise à l'assemblée générale du SEPÎ. Les personnes déléguées posent des questions et émettent des commentaires.

OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE

Catherine Alary, Maryse Meunier et Olivier Blanchard font la présentation de l'obligation de formation continue. Olivier Blanchard explique l'origine et le contenu de l'article 22.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui contraint le personnel enseignant à suivre 30 heures de formation continue par cycle de deux (2) ans. Catherine Alary poursuit en informant les personnes déléguées des formations qui sont reconnues et qui peuvent être comptabilisées dans le total des heures. Olivier Blanchard précise les modalités de la reddition de compte liée à l'obligation de formation continue. Les personnes déléguées posent des questions et émettent des commentaires.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS — 1^{ER} MAI 2022

Catherine Alary invite les personnes déléguées à participer à la manifestation organisée pour souligner la *Journée internationale des travailleuses et des travailleurs* du 1^{er} mai 2022.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

RAPPEL | DÉFI DES ALLIÉES ET ALLIÉS POUR LA DIVERSITÉ SEXUELLE



Le défi des alliées et alliés bat son plein!

Du 2 au 20 mai 2022, affichez-vous comme personne alliée en relevant un des 5 défis proposés et courez la chance de **gagner 100\$ d'achats** dans une librairie indépendante.

Lorsque vous relevez un défi, vous êtes invités à vous prendre en photo et à la faire parvenir à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) à l'adresse me.rancourt@lafae.qc.ca en inscrivant dans l'objet : « Défi des alliés ». Vous êtes aussi invités à publier vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant **#FAEinclusive**.

Pour connaître tous les détails du concours, visitez le site Web de la FAE à l'adresse suivante : www.lafae.qc.ca/defi.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

INFO | SURVEILLANCE D'EXAMENS AU SECONDAIRE – RÉMUNÉRATION

La marche à suivre par les directions quand vient le moment d'assigner des enseignant(e)s à la surveillance d'examens et de les rémunérer est convenue par une entente entre le SEPÎ et le CSSPI. Cette entente s'applique lors de journées d'examens alors que l'horaire de l'ensemble des élèves de l'établissement n'est pas totalement suspendu (par exemple, une demi-journée d'examen pour un niveau).

Dans ce cas, la direction doit obligatoirement assigner les personnes enseignantes de la façon suivante :

1. la direction met **PRIORITAIREMENT** à l'horaire de la surveillance, selon leur horaire d'enseignement respectif, des enseignant(e)s dont les cours sont annulés en raison du fait que les élèves sont en situation d'examen;
2. à défaut de pouvoir combler tous les besoins en surveillance, la direction peut assigner en temps supplémentaire un(e) enseignant(e) qui est à l'horaire pour seulement une partie des périodes visées par le besoin de surveillance;
3. aux fins de paiement des minutes excédentaires au temps initialement prévu à l'horaire d'enseignement dans les cas visés aux paragraphes 1 et 2, la direction applique les dispositions de

l'Entente nationale et verse à l'enseignant(e) en question une compensation monétaire équivalente à 1/1000^e de son traitement annuel (enseignant(e)s permanent(e)s, en voie de permanence ou contractuels).

Exemple :

Il y a, dans l'établissement X, un avant-midi d'examen, lequel est d'une durée de 3 heures. Les deux (2) périodes du matin sont normalement d'une durée de 2 h 30. Si vous êtes à l'horaire pour les deux (2) périodes et qu'on vous affecte à la surveillance entière de l'examen, on devra vous payer les 30 minutes excédentaires au 1/1000^e de votre traitement annuel.

La même logique s'applique si vous n'avez qu'une période ou si, exceptionnellement, vous n'avez pas de période du tout.

Si une telle situation se produit et que vous n'êtes pas rémunéré(e) pour le dépassement, ne tardez pas à signaler le tout, par courriel, à votre direction tout en nous en transmettant une copie à marysemeunier@sepi.qc.ca.

■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

INFO | LA CAISSE DESJARDINS DE L'ÉDUCATION LANCE UN APPEL DE PROJETS EN ÉDUCATION!

La Caisse Desjardins de l'Éducation lance un appel de projets dans le cadre de son *Fonds d'aide au développement du milieu* (FADM) qui vise à soutenir des projets structurants du milieu de l'éducation qui répondent à des besoins communs soulevés lors de sa dernière consultation :



- réussite éducative et persévérance scolaire;
- valorisation des professions de l'éducation;
- santé psychologique du personnel de l'éducation.

Ces projets doivent rassembler différents acteurs autour d'un objectif commun et présentent des impacts positifs à long terme dans le milieu de l'éducation, liés au développement durable.

Pour soumettre une demande, vous devez prendre connaissance de la politique d'investissement et remplir le formulaire prévu à cet effet en cliquant sur le lien suivant : www.desjardins.com/votre-caisse/nouvelles/nouvelle.jsp?transit=81592204&type=1532B8806DF9E7868525883000619916.

Pour toutes questions, vous pouvez écrire à l'adresse cld@desjardins.com.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca
Source : Caisse Desjardins de l'Éducation

AGENDA

POUR TOUTES ET TOUS

>> **Le jeudi 12 mai de 16 h00 à 18 h00 :**
activité sociale de fin d'année au BoulZeye (3655, boul. du Tricentenaire, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 5X4)

PERSONNES DÉLÉGUÉES

> **Le jeudi 19 mai de 9 h00 à 18 h30 :** conseil des personnes déléguées (CPD) ordinaire par visioconférence Zoom

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> **Le mercredi 11 mai 2022 :** Conseil fédératif de négociation (CFN) de la FAE
>> **Les 8, 9 et 10 juin 2022 :** Conseil fédératif (CF) de la FAE

Le **TCPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9
Tél.: 514 645-4536 | Téléc.: 514 645-6951 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca